



Agent d'entretien écologique des espaces verts

(H/F/X)

Nature - Jardins

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Vous souhaitez travailler au grand air et être au service de la nature et de la biodiversité ? Alors cette formation d'agent d'entretien des espaces verts est pour vous !

L'Agent et l'Agent(e) d'entretien écologique des espaces verts contribuent à la sauvegarde des espaces naturels et à la préservation de la biodiversité. Ils sont capables de gérer et d'entretenir plusieurs types de milieux semi-naturels tels que des mares naturelles, des prairies, des haies, des vergers ou encore des bosquets et sentiers. Ils sont capables de planter et d'entretenir différents types de plantes et végétaux. Leur objectif est de favoriser la biodiversité en créant et entretenant ces endroits de manière écologique. Ils connaissent la faune et la flore de la région leur permettant d'identifier les types de milieux.

Au cours de cette formation, vous apprendrez toutes les techniques et développerez toutes les compétences afin de devenir Agent d'entretien écologique des espaces verts.



Ecologie, enjeux et réalités : vous apprenez les différentes manières de gérer, de manière écologique, des espaces verts publics et privés. Vous apprenez les différents concepts d'environnement naturel, développement durable, biodiversité, faune et flore...

Gestion des espaces verts : vous apprenez différentes notions de botanique et de science des sols. Vous apprenez à reconnaître et entretenir différents écosystèmes : des pépinières, des prairies, des pelouses et prés, des parterres et bandes fleuries, des haies, bois, bosquets et vergers mais aussi les mares, étangs, roselières et bassins.

Equipements et matériel : vous apprenez les mesures de sécurité à respecter dans le secteur. Vous apprenez à utiliser et à entretenir les différents outils nécessaires au travail quotidien.

Végétalisation des espaces communaux : vous apprenez à gérer les espaces verts de manière différenciée. Vous apprenez les concepts de végétalisations des espaces communaux en vue de les appliquer selon les cas de figure : cimetières, administration communale, terrains de sport, écoles, voiries, parcs, bois, prairies...

Alors si vous souhaitez mettre du vert dans votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 250h réparties sur l'année de formation ; non-rémunérées.

Débouché(s) métier(s)

Agent / Agente d'entretien parcs et jardins

Jardinier / Jardinière

Employé / Employée dans une administration communale, régionale ou fédérale

Débouché(s) future(s) formation(s)

Agriculture - Maraîcher bio (H/F/X) (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/agriculture-maraicher-bio-hfx>)

Entrepreneur et créateur d'espaces verts (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-et-createur-despaces-verts>)

Point(s) fort(s)

Travail en plein air Contact avec la nature Créativité Travail en autonomie et en équipe

Finalité

Diplôme de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française



Aptitudes

L'es Agents d'entretien des espaces verts doivent posséder les qualités suivantes :

Avoir la main verte

Etre manuel, minutieux et doté d'un certain sens de l'esthétisme. Le calendrier propre à chaque espèce l'oblige également à se montrer organisé et prévoyant.

Faire preuve de polyvalence

Jouir d'une bonne condition physique

Etre doté d'un bon sens relationnel

Savoir travailler en totale autonomie

Une bonne présentation est indispensable pour exercer au contact direct du public.

Programme

1ère année :

R22/05 Ecologie, enjeux et réalités : gestion écologique des espaces verts publics et privés (20h)

R22/05 Ecologie, enjeux et réalités : environnement naturel, développement durable, biodiversité, faune, ... (20h)

R22/05 Sciences : botanique et science du sol (20h)

R22/05 Pépinière (12h)

R22/05 Prairies / pelouses fleuries & prés de fauche (24h)

R22/05 Espaces verts : haies, bois et bosquets (24h)

R22/05 Mares, étangs, roselières et bassins de rétention (noues) (24h)

R22/05 Parterres et bandes fleuries (12h)

R22/05 Vergers hautes tiges (24h)

R22/05 Sécurité, matériel, manipulation et base mécanique (20h)

R22/05 Végétalisation des espaces communaux : gestion différenciée (20h)

R22/05 Végétalisation des espaces communaux : administration communale, écoles, terrains de sport, cimetières, voiries, ... (36h)



Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir la pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à des formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Sites de formation

Braine-le-Comte, Gilly.

